

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 43 (2016)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Informations de l'OSE

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Trois étapes pour réussir sa formation

Entamer une formation, que ce soit un apprentissage ou des études universitaires, constitue toujours un grand changement et un défi. Il est recommandé aux jeunes Suisses de l'étranger qui décident de suivre leur formation en Suisse de bien préparer leur venue. Pour que leur formation soit réussie et leur apporte satisfaction, nous les invitons à suivre les trois étapes ci-après.

### Choix de la formation

Bien que les sources d'informations soient nombreuses, beaucoup d'aspects restent souvent confus. Leurs attentes n'étant pas comblées, les jeunes sont alors déçus de leur expérience. Les conseils des enseignants, des parents et des amis sont toujours utiles. Des informations concrètes sont disponibles sur les sites Web des centres de formation ou sur le portail de l'orientation professionnelle ([www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)). *educationsuisse* propose aux jeunes Suisses de l'étranger des conseils spécifiques sur l'orientation professionnelle et universitaire, via Skype ou sur place à Berne.

### Financement de la formation

En Suisse, les parents sont en principe responsables du financement de la formation de leurs enfants. Mais, lorsque leurs moyens financiers sont modestes, ils peuvent demander une allocation de formation cantonale (bourses). Les jeunes Suisses de l'étranger doivent pour cela s'adresser à leur canton d'origine. La législation et la réglementation sont propres à chaque canton. Il est donc important de s'infor-

mer à l'avance sur les droits aux bourses d'études, les délais, etc. Il convient également de se renseigner dans le pays de résidence des parents pour savoir si une formation en Suisse est subventionnée. Par ailleurs, certaines universités ou fondations privées accordent aussi des allocations de formation.

### Lieu d'habitation en Suisse

Les possibilités sont multiples: résidences universitaires, colocations avec d'autres étudiants, hébergement chez des proches ou dans des familles d'accueil. Organisé conjointement par *educationsuisse* et le Service des jeunes de l'OSE, le projet «Tremplin» permet à des jeunes Suisses de l'étranger de 18 ans et plus d'habiter dans une famille d'accueil pendant trois à six mois au début de leur formation en Suisse.

Après avoir réalisé ces trois étapes essentielles, les jeunes ne devraient plus rencontrer aucun obstacle pour commencer leur première année d'apprentissage ou leur premier semestre dans une Haute école spécialisée ou une université.

Pour toute autre information ou question sur la formation en Suisse, vous pouvez contacter les collaboratrices d'*educationsuisse* par e-mail à [info@educationsuisse.ch](mailto:info@educationsuisse.ch).

RUTH VON GUNTEN, EDUCATIONSUISSE



[www.educationsuisse.ch](http://www.educationsuisse.ch) / [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

## Camp pour les enfants suisses de l'étranger atteints d'un trouble

La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger veut permettre aux enfants suisses de l'étranger atteints d'un trouble (de nature physique ou mentale) de connaître la Suisse, leur pays d'origine. Avec un camp de ce type, nous voulons tenir compte des possibilités et intérêts personnels de ces enfants. Nous avons également à cœur d'être attentifs aux demandes des parents.



Avant de mettre sur pied cet éventuel nouveau camp, nous souhaitons clarifier la demande de la part des Suisses de l'étranger pour ce type d'offre. C'est pourquoi nous prions les parents, grands-parents, proches et connaissances de nous contacter par e-mail ou par téléphone d'ici le mois de septembre 2016.

Nous nous réjouissons de tout contact afin que nous puissions ensemble offrir aux enfants atteints d'un trouble un séjour inoubliable en Suisse.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Alpenstrasse 26

CH-3006 Berne

Tél.: +41 31 356 61 16

Fax: +41 31 356 61 01

[info@sjas.ch](mailto:info@sjas.ch)

[www.sjas.ch](http://www.sjas.ch)



Stiftung für junge Auslandschweizer  
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger  
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero  
Fundaziun per giuvenis svizzers a l'ester



## Conseils de l'OSE

Quelle est la procédure de reconnaissance d'un club suisse à l'étranger par l'OSE?

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est une fondation privée. Elle a pour objectif de renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et à la Suisse, de défendre leurs intérêts en Suisse et de leur proposer une large palette de prestations (informations, conseils juridiques, offres pour les jeunes, etc.)

L'OSE est soutenue par les clubs suisses à l'étranger qu'elle a reconnus. Pour être reconnu par l'OSE, un club suisse doit remplir cumulativement les conditions suivantes:

- Le club a pour but de renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et à leur pays.
- Plus de 50 % des membres actifs sont des citoyens suisses.
- La majorité des membres du comité sont des citoyens suisses.
- La présidence est assumée par un Suisse ou une Suisseuse.
- Le club compte au moins sept citoyens suisses.
- Les membres se réunissent en assemblée au moins une fois par an et le club doit disposer d'un comité élu périodiquement.
- Le club est affilié à l'organisation faîtière compétente dans son pays, lorsqu'elle existe (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Espagne-Portugal, Autriche-Liechtenstein-Slovénie, Pays-Bas, Canada et Argentine).
- Le club s'engage expressément à informer l'OSE dès que l'une de ces conditions n'est plus remplie.

Les clubs reconnus par l'OSE peuvent participer à l'élection des délégués au Conseil des Suisses de l'étranger (CSE). Le CSE est composé de représentantes et représentants des communautés suisses à l'étranger ainsi que de membres résidant en Suisse (notamment des parlementaires qui représentent les institutions en lien avec la Cinquième Suisse). Il se réunit deux fois par an pour discuter de sujets concernant les Suisses de l'étranger. Dans les médias, le Conseil des Suisses de l'étranger est qualifié de «Parlement de la Cinquième Suisse». Les clubs suisses reconnus par l'OSE apportent ainsi une contribution directe à la politique concernant les Suisses de l'étranger.

Les clubs qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus peuvent obtenir le statut de club associé. Ils ne peuvent pas participer à l'élection des délégués de leur pays au CSE mais jouissent par ailleurs des mêmes droits et obligations que les clubs reconnus par l'OSE.

Une fois reconnus par l'OSE, les clubs font partie du réseau mondial de clubs et institutions des Suisses de l'étranger. Ils reçoivent automatiquement les messages et les newsletters de l'OSE et sont mentionnés sur la plate-forme [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org), le réseau social des Suisses de l'étranger. Ils accroissent aussi le poids de l'OSE, et donc de la Cinquième Suisse, en matière de défense des intérêts des Suisses de l'étranger.

Les clubs souhaitant être reconnus par l'OSE peuvent remplir le formulaire de candidature. Il est disponible sur le site Web de l'OSE: [www.aso.ch](http://www.aso.ch) > À notre propos > Clubs suisses à l'étranger > Reconnaissance par l'OSE.

LE SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

## Offres du service des jeunes

**Camp du centenaire de l'OSE**  
(du 22.07 au 7.08.2016)

L'histoire de la Suisse, sa politique et sa culture t'intéressent? Alors ce camp est fait pour toi! Il ne reste plus que quelques places dans le camp du centenaire «Culture, histoire et politique». Ce voyage de découverte dure deux semaines, du 22 juillet au 7 août, et te conduira d'Estavayer-le-Lac à Berne en passant par le Jura. En route, tu découvriras des aspects de la diversité culturelle de ta deuxième patrie. Inscris-toi maintenant!

**Cours d'allemand (du 8.08 au 19.08.2016)**  
**et de français (du 22.07 au 7.08.2016)**

Tu souhaites apprendre une langue nationale? Entre trois et quatre cours de langue sont proposés le matin et nous offrons un programme riche en activités l'après-midi. Si tu souhaites te consacrer uniquement à l'apprentissage de la langue, tu peux suivre le cours intensif (huit heures par jour). Durant ton séjour, tu es hébergé dans une famille d'accueil.

- Cours de français à Bienne (du 22.07 au 7.08.2016)
- Cours d'allemand à Zurich (du 8 au 19.08.2016)

**Découvre la Suisse (ouvert toute l'année)**

Tu as envie de voyager seul en Suisse? C'est possible avec notre offre «Découvre la Suisse!» Tu vis dans une famille d'accueil suisse pendant une à deux semaines. Nous organisons volontiers un programme varié d'excursions journalières selon tes souhaits. Avec le Swiss Transfer Pass, tu te déplaces librement dans toute la Suisse!

Informations et inscription sur [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org) ou [www.aso.ch](http://www.aso.ch). Tu peux aussi envoyer un e-mail à [youth@aso.ch](mailto:youth@aso.ch).

# Inquiétude vis-à-vis des assurances des Suisses de l'étranger

Le 16 avril, le Conseil des Suisses de l'étranger a siégé à Brunnen, au bord du lac des Quatre-Cantons. La séance a principalement porté sur l'AVS facultative et la caisse-maladie pour les Suisses de l'étranger. En outre, les 25 ans d'existence de la Place des Suisses de l'étranger ont été célébrés à Brunnen.

MARKO LEHTINEN

Soixante-sept membres du Conseil des Suisses de l'étranger disposant du droit de vote étaient réunis à l'hôtel Waldstätterhof, à Brunnen, lorsque Remo Gysin, le nouveau président de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), a ouvert la séance.

Les délégués ont élu la conseillère nationale vaudoise Isabelle Moret au Conseil et au Comité de l'OSE. Davide Wüthrich, qui est président du Parlement des jeunes Suisses de l'étranger et vit en Italie, a également été élu au Conseil des Suisses de l'étranger. Enfin, deux nouveaux membres de la Commission de rédaction de la «Revue Suisse» ont été élus: Claudia Iseli et Gaëlle Courtens.

Le Conseil des Suisses de l'étranger a reconnu les clubs suivants: Asociación Suiza de Beneficencia de Madrid, Swiss Canadian Chamber of Commerce, club suisse de Südschweden et Comunidad Suizo Boliviana.

## Cotisations insuffisantes lors du retour

Outre la partie statutaire, la séance a notamment porté sur les assurances sociales des Suisses de l'étranger. Le problème concerne l'AVS: toute personne quittant la Suisse quitte l'assurance obligatoire. Et toute personne non assurée à l'étranger a des lacunes



de cotisations lorsqu'elle rentre en Suisse. Mais l'adhésion volontaire aux assurances sociales n'est pas toujours possible. Le principal problème concernant les caisses-maladie est qu'une personne domiciliée à l'étranger n'est pas assurée à titre obligatoire par les assurances maladie suisses. Mais alors, que faire? Jürg Brechbühl, de l'Office fédéral des assurances sociales, Patrick Schmied, de la Centrale de compensation, et Olivier Peters, de l'Office fédéral de la santé publique, ont répondu aux questions relatives à ces thèmes. Lors du forum de discussion, les banques suisses ont une nou-

**Johann Schneider-Ammann, président de la Confédération, a rendu visite à l'OSE à Brunnen.**

Photo Ariane Roulet

velle fois alimenté les sujets de conversation. Les Suisses de l'étranger ont des difficultés à ouvrir un compte dans leur pays ou à acheter des cartes de crédit. De plus, ils payent souvent des frais plus élevés.

Brunnen n'a pas seulement accueilli la séance du Conseil des Suisses de l'étranger. Les 25 ans d'existence de la Place des Suisses de l'étranger ont également été célébrés. La fondation Place des Suisses de l'étranger a fêté son anniversaire en présence du président de la Confédération Johann Schneider-Ammann, entre autres avec une exposition d'affiches sur la Place.

**IMPRESSUM:**  
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 42<sup>e</sup> année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

**DIRECTION ÉDITORIALE:** Marko Lehtinen (LEH), rédacteur en chef; Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.  
**TRADUCTION:** CLS Communication AG  
**DESIGN:** Joseph Haas, Zurich  
**IMPRESSION:** Vogt-Schildt Druck AG, 4552 Derendingen.

**ADRESSE POSTALE:** Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.  
E-mail: revue@aso.ch

**CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION:** 06.04.2016

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. [www.revue.ch](http://www.revue.ch)

**CHANGEMENT D'ADRESSE:** prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

